son compte particulier et de dommages-intérêts à raison de sa gestion fautive, mais aussi, en sa qualité d'associé de la maison Deherripon, de 13,33 0/0 des pertes subies par cette société. L'appelant incidemment reprend les mêmes conclusions devant le second degré de juridiction.

Selon Me de Beaulieu, le 13 janvier 1877, un arrêt de la Cour d'appel de Lyon aurait prévu la question. Il est rapporté dans *Dalloz*, 1879, 2, 195, et en voici le sommaire :

« Le gérant d'une société en commandite ne peut, » en se fondant sur ce qu'il reçevait un traitement » fixe en outre de sa part dans les bénéfices, prétendre » que, vis-à-vis des commanditaires, il n'est qu'un » simple mandataire non tenu des pertes sociales. — » Sa part contributive dans les pertes doit, à défaut » de stipulation dans les statuts, être calculée dans » la même proportion que sa part dans les bénéfices. » Le gérant, étant un associé en nom collectif, ne peut, » sous prétexte qu'il est en possession d'un certain » nombre d'actions, limiter sa part dans la perte à » celle qui a été subie par les actions dont il était » porteur. »

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 20 décembre 1889.

Monsieur le *Directeur*
du *Journal de Roubaix*.

Monsieur,

Le Comité de Roubaix de l'Association des dames Françaises donnera, en effet, un concert le 28 décembre à l'Hippodrome, sous le patronage du Cercle militaire avec le gracieux concours de la *Grande Harmonie*.

Le programme comprendra des artistes de la Comédie-Française et de l'Opéra-Comique.

Notre société, reconnue d'utilité publique en 1883, a pour but de préparer les secours à donner aux blessés en temps de guerre et de venir en aide aux victimes des calamités publiques.

Le comité a été informé de l'envoi d'un objet d'art offert par M. le Ministre des Beaux-Arts sortant de la manufacture de Sèvres pour la tombola qui sera tirée à la fin du concert.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Comité de Roubaix
de l'Association des Dames Françoises.

NORD

Nécrologie. — On annonce la mort de M. l'abbé Serlooten, curé de Zegers-Cappel, décédé le 11 décembre, à l'âge de 71 ans.

Ordination de Noël. — Monseigneur l'archevêque de Cambrai procèdera, aujourd'hui samedi, à sept heures et demie, en l'Eglise métropolitaine, à la cérémonie de l'ordination de 25 prêtres, 39 diacres, 8 sous-diacres et 6 minorés.

PAS-DE-CALAIS

Mort de froid. — On vient de découvrir au pied d'une meule à Loos-en-Gohelle, un cadavre qui a été reconnu pour celui du sieur François Gabez, âgé de 29 ans, originaire de Carvin, sorti il y a quelques jours de la maison d'arrêt de Béthune, où il avait purgé une condamnation à trente jours de prison. On suppose que, surpris par la neige, en retournant à Carvin, le malheureux aura cherché un abri sous la meule où son cadavre a été retrouvé ; il aura été pris par le froid et aura succombé à une congestion cérébrale. Le cadavre portait à la face une large plaie, faite sans doute par des rats.

BELGIQUE

Mouscron. — *La société chorale* de Mouscron organise pour le mercredi 25 décembre prochain, (jour de Noël) à 5 h. 1/2 du soir, dans les salons du Casino, rue de la Gendarmerie, une soirée musicale et littéraire.

La Société s'est assurée pour cette fête du concours de MM. David André, baryton de l'opéra populaire de Paris ; Costermans, déclamateur; L. Paternoster, violoncelliste, professeur à l'Académie de Tournai et directeur de la Société chorale; Loiseau, chanteur de genre, 1er prix de l'aéropage; A. Devreese, directeur de la société *les Mélophiles*, de Courtrai.

L'affaire Patrac. — Elle se poursuit, sans soulever le moindre intérêt, devant la Cour d'assises de Mons. Il reste trois vols à instruire. Le tout sera terminé, espère-t-on, pour la Noël.

La grève au borinage. — La grève a pris fin dans le bassin charbonnier de Mons. Tous les traits étaient hier au grand complet et on ne signalait aucun manquant.

Bruxelles. — *En léthargie.* — M. S..., tombé dans un sommeil léthargique, ainsi que nous l'avons raconté, avait été transporté chez sa sœur qui habite Bruxelles; il s'est réveillé hier matin, après six jours de sommeil. Il s'est levé à huit heures, a bu une tasse de café, puis s'est rendormi. Une demi-heure après, le médecin qui lui rend visite journellement arrive. Il le secoua, mais le dormeur se retournant brusquement, lui dit :

— Laissez-moi tranquille, je veux dormir. Depuis il ne s'est plus réveillé.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 20 décembre.* — Polydor Mortier, rue Decrême, cour Codron, 1. — Henri Mespreuve, rue Decrême, 170. — Fernande Corneine Cuvier, 10. — Marie Hoste, rue de Soubise, cour St-Pierre, 3. — Jeanne Fournier, rue de Tourcoing, 16. — Fernand Demoncourt, rue de l'Ommelet, maison Leman. — Henri Thoremans, rue de Lille, impasse des Arts, cour Scheppercel, 4. Célina Nys, rue du Fontenoy, cour Cocheteux, 2. — *Déclarations de décès du 20 décembre.* — Rosine Clément, 3 ans, rue de la Limite, 7. — Hiper, présenté sans vie, rue Sébastopol, 51-53. — Alfred Rasson, 2 mois, rue d'Estaing, cour Boulanger, 15. — Léonie Brunbrouck, 1 mois 24 jours, Grande-Rue, 203. — François Dépres, 49 ans, boulevard de Cambrai, 2.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 20 décembre. — Germaine Boutry, aux Orions, Louis Vandamme, rue du Brun-Pain. — Hélène Vroman, rue de Guisnes. — Zélia Salomez, rue Auber. — *Déclarations de décès du 20 décembre.* — Adeline Odoux, 70 ans 10 mois, sans profession, rue de Lille, Petits-s-Sœurs. — Constantin Vandenberghe, 70 ans 10 mois, sans profession, Hôpital-Civil.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DÉPRÉS-PAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Armand DÉPRÉS, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1889, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 22 courant à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 dudit mois, à 10 heures, *en l'Eglise Saint-Sépulcre*, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 23, à 4 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Cambrai, 2, près la rue de Lille.

Les amis et connaissances de la famille BRUNBROUCK-DELECLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de *Léonie BRUNBROUCK, décédée* à Roubaix, le 20 décembre 1889, à l'âge de quatorze mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 3 heures 3/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grand'Rue, 263, estaminet de l'*Aigle d'or*.

Les amis et connaissances de la famille CORDONNIER-D'HERINE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Ferdinand-Colette-Joseph CORDONNIER, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1889, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la *Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis* comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, *à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.* — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 7.

Les amis et connaissances de la *famille* SCRÈVE-CHATELAIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste SCRÈVE, boulanger, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1889, dans sa 72e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 22 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le lundi 23 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 7.

Les amis et connaissances de la famille CROUSET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Hortense CROUSET, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1889, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lacroix, cour des enfants Bayart, 6.

Les amis et connaissances de la famille Henri PARENT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri PARENT, fabricant de toiles, conseiller municipal, délégué cantonnal d'instruction primaire, décédé subitement à Lys-lez-Lannoy, le 20 décembre 1889, dans sa 54e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux *Convoi et Service solennels*, qui auront lieu le mardi 24 courant, à 10 heures, en l'église de Lys-lez-Lannoy. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois, près de la Gare, à 9 h. 3/4.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LEMESRE, veuve de M. Jacques MOURAUX, décédée à Roubaix le 20 novembre 1889, dans sa 64e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Alfred RASSON, époux de Dame Marie NOTEBART, décédé à Roubaix, le 20 novembre 1889, dans sa 28e année administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 30 décembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Augustin LERICHE, président de la « Fanfare de Beaurepaire », époux de Dame Célinie CARTON, décédé pieusement à Roubaix, le 25 décembre 1888, à l'âge de 62 ans et 3 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Augustin BOSSUT, directeur de menuiserie, décédé à Roubaix, le 19 novembre 1889, dans sa soixante-quinzième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. —Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Dauga en prison. — Les journaux de la région de l'Est donnent les renseignements suivants sur le condamné à mort Dauga, l'assassin de Pont-à-Mausson :

Dauga n'est heureux que lorsqu'il aspire la fumée sortant de sa cigarette.

Le président Pécheur qui, on se rappelle, a dirigé les débats de cette importante affaire, avait fait parvenir au condamné à mort du 2 décembre une somme de 20 francs pour supplément de nourriture et achat de tabac.

Dauga a refusé cette offre.

Et, chose bizarre, quelques jours après, le procureur général Sadoul, qui a requis contre Dauga, la peine de mort lui a envoyé une somme d'argent que l'assassin a acceptée.

L'abbé Didelot, l'aumônier de la prison, continue à faire de fréquentes visites à l'assassin de Pont-à-Mousson.

Dauga l'accueille plus froidement que les premiers jours qui suivirent sa condamnation.

Contrairement à ce qu'on avait annoncé, Mme Dauga n'est pas venue rendre visite à son mari.

Le condamné a toute confiance dans Me Desbleumortiers, son défenseur. Dauga lui a écrit dernièrement une longue lettre au sujet de son pourvoi en cassation.

Me Desbleumortiers lui a répondu qu'il avait l'espoir de faire casser le jugement.

En cellule, Dauga joue aux dominos et aux cartes avec son gardien.

Les deux moutons qui étaient chargés de surveiller le condamné avant sa comparution devant la cour d'assises ont été remplacés par deux gardiens de la prison, qui veillent jour et nuit dans la cellule voisine de celle occupée par Dauga.

Lorsque ce dernier ne joue pas aux cartes, ils s'occupe à coller des talons pour une grande fabrique de chaussures de Nancy.

Le condamné à mort a revêtu le costume des pensionnaires de la maison d'arrêt.

On n'a pas jugé utile de lui conserver la camisole de force.

On lui apporte ses aliments tout coupés; une fourchette en bois est seulement à sa disposition.

On annonce qu'un des moutons qui surveillaient Dauga vient d'être gracié de deux ans pour sa bonne volonté.

Dauga ne parle jamais de son procès ni de sa famille.

La bêtise du mouton. — Dans sa vie à la campagne » du *Temps*, M. de Cherville démontre que le mouton n'est pas aussi bête qu'il en a l'air.

L'oblitérahion intellectuelle est si bien la conséquence de l'esclavage séculaire qui a pesé sur la race, qu'un mouton enlevé du troupeau dès son premier âge, élevé dans la familiarité de l'homme, recouvre *rapidement quelque chose* de ses facultés instinctives ; dans ces conditions, il pourra justifier pleinement l'intérêt qu'excite généralement son espèce non plus seulement par ses mœurs innocents et paisibles mais par son aimable caractère.

Etant enfant, j'ai possédé un agneau qui, devenu mouton, et fort beau mouton, se montrait aussi docile, aussi fidèle, aussi caressant qu'un chien. De plus, il témoignait d'une certaine malice : quoique, très certainement, la nature ne l'eût pas très libéralement partagé sous le rapport de l'odorat, il savait fort bien reconnaître ma trace et venir me retrouver *fort loin dans le petit parc; il devinait également* au gonflement de la poche de ma veste si je lui rapportais un morceau de pain après le déjeuner et, en pareil cas, il n'hésitait jamais à prévenir mes bonnes intentions en me dévalisant avec la dextérité d'un pick-pocket.

L'attachement qu'il avait pour moi et pour un petit chien terrier, mon autre ami et son compagnon de tous les instants, avait affranchi cet animal de l'instinct de sociabilité dont je parle plus haut. Lorsque le troupeau de la ferme passait devant nous, non-seulement il n'essayait point de le rejoindre, mais il se cachait derrière moi, comme s'il eût craint que je ne l'envoyasse retrouver son régiment.

Cette liaison dura deux ans, pendant lesquels Robin ne cessa pas de s'arrondir et en même temps de me fournir des preuves de plus en plus éclatantes de son affection ; elle fut traversée par mon entrée au collège, où je ne pouvais pas emmener le pauvre Robin, mais en dépit du proverbe : « Loin des yeux, loin du cœur, » je ne cessai point de penser à lui.

Ce fut donc avec un véritable chagrin que j'appris en revenant, aux vacances, que mon mouton était mort et mort... de gras fondu ! me dit-on. Sa rotondité rendait le dénouement assez vraisemblable ; cependant, je restai si bien incrédule que pendant les six semaines de mon séjour je me refusai énergiquement à manger de côtelette, tant je craignais qu'elles *n'eussent été empruntées à mon ami ! »*

TRIBUNAUX

Affaire Boudes

Hier ont commencé, devant les assises de l'Aveyron, les débats d'une affaire autour de laquelle on a fait beaucoup de bruit. L'accusé est un ex-curé nommé *Boudes, dont la vie serait un tissu ininterrompu* de méfaits de tout genre.

A l'audience de jeudi, M. le président a rappelé à l'accusé tous ses antécédents, Boudes a nié la plupart de ces faits, et, pour les autres, il a dit qu'il ne s'en souvenait pas.

A l'audience de vendredi, comme il s'agissait d'*affaires de mœurs, le huis-clos a été prononcé.*

CHOSES ET AUTRES

Deux Marseillais, qui s'étaient perdus de vue depuis quelque temps, se rencontrent sur la Cannebière :

— Et d'où sortez-vous ?

— Je viens de faire le tour du monde !

— Tè ! et moi aussi.

— Tiens, c'est prodigieux ; je ne vous ai pas rencontré !...

*
* *

La servante Ambroisine ayant cassé quelques douzaines d'assiettes, brisé une statuette antique et démoli *plusieurs pendules*, sa maîtresse se décide à lui donner son congé.

— Ma chère enfant, lui dit-elle, je m'intéresse à vous; mais enfin, vous me faites trop de dégâts... Je suis forcée de vous renvoyer...

— Y a pas de quoi, madame !

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Les droits sur les Laines

D'après le *Travail National*, les agriculteurs demandent aujourd'hui les droits suivants :

Laines en suint, 18 fr. les 100 k. ; laines lavées, 35 fr. les 100 k. ; laines peignées ou cardées, 50 fr. les 100 k.

La Commission des valeurs en 1887 fixait ainsi le prix des diverses catégories, aux 100 kilos :

Laines en masse entièrement dégraissées et épurées, 370 fr.; laines autres en suint ou simplement lavées, 190 fr.; laines peignées ou cardées, 525 fr.; laines teintes, 620 fr.; déchets, bourres, 180 fr.; laniee, 95 fr.

Le droit demandé par les agriculteurs, en prenant ces évaluations, serait de près de 10 0/0.

A l'étranger, voici les droits mis sur la laine :

Allemagne, laine peignée, 2 fr. 50 les 100 kil.— Suisse, laine brute, 0 fr. 30; lavée ou peignée, 0 fr. 60 le quintal. — Espagne, en suint, 12 fr.; lavée, 24 fr., peignée ou cardée, 33 fr. les 100 k. — Russie, brute, en suint ou lavée, 1 rouble; peignée, 3 roubles le poud. — Etats-Unis, 1re et 2e classe, 1 fr 14 le kil, et 1 fr. 37 ; 3e classe, 0 fr. 28 et 0 fr. 57; lavée, double droit; dégraissée, triple droit. — République Argentine, 25 0/0 *ad valorem*. — Bolivie, en suint, 20 0/0. — Brésil, en masse, cardée, 0 fr, 31 le kil.

Colombie, laine non ouvrée, 0 fr. 25 le kil. — Equateur, tous les articles de laine tissés ou non, 0 fr. 50 le kil. — Guatemala, laine cardée ou non, 10 0/0 *ad valorem*. — Mexique, en suint, 0 fr. 65; cardée, 1 fr. le kil. — Pérou 40 0/0 *ad valorem*. — Uruguay, en suint et lavée, 100 kil., 6 0/0. — Vénézuéla, laine brute, 0 fr. 75 le kil. — Porto-Rico, laines de toutes classes, 100 kil de production espagnole par pavillon espagnol 5 pesetas 84 ; par navire étranger 9 pesetas 84 — de production étrangère par pavillon espagnol 13 pesetas 12, par pavillon étranger 18 pesetas 80.

MARCHÉ DU HAVRE

Le Havre, 20 décembre.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Notre marché à terme est resté fort, sans aucun changement sur hier dans les cours. Nous n'avons eu que le placement de 25 balles Buenos-Ayres type prima bonne courante 36 0/0 sur mai à 178 fr.

En clôture, on cotait comme suit : janvier 183.50, février 180, mars 179. avril 179, mai 178, juin 178, juillet 178, août 178, septembre 178, octobre 178, décembre 195.

En disponible, on a traité 200 balles Chili coquimbo de 157,50 à 161 par 100 kil.

A Buénos-Ayres, les prix pour toutes les bonnes qualités restent saus changements fermes, tandis que les assortiments secondaires se cotent plutôt *un peu plus faibles*. Les acheteurs français opèrent avec entrain.

Cotons. — Le marché à terme a 1750 balles de ventes depuis hier au soir, les cours se sont constamment soutenus et n'accusent, en clôture qu'une baisse de 1/8 sur juin, voici la cote :

Janvier 65 7/8 ; février 65 7/8 ; mars 66 ; avril 66 1/8 ; mai 66 1/4 ; juin 66 1/4 ; juillet 66 1/2 ; août 66 3/4 ; septembre 66 7/8 ; octobre 66 7/8 ; décembre 65 5/8.

Le terme a eu le placement de 1750 balles ainsi réparties : 500 balles Louisiane sur janvier à 65; 500 balles dito sur mars à 66; 200 balles dito sur juillet à 66,50; 400 balles Louisiane sur décembre à 65 5/8; 100 balles dito sur mai à 66 3/4; 150 balles dito sur juin à 66,25; 200 balles dito sur juillet à 66,50.

En disponible, la demande a encore été languissante aujourd'hui et ne comporte que des lots de détail pour les réassortiments de la filature; quant au marché il clôture calme.

En livrable, rien à signaler.

En disponible, on a fait 480 balles ainsi réparties : 15 balles Louis à 68.50, 5 balles Texas à 67.50, 35 balles Broach à 65.25, 46 balles dito à 68, 140 balles dito à 68, 10 balles Texas à 67.50, 50 balles Wesphalie à 70, 25 balles Oomra à 54, 125 balles dito à 53,50, 15 balles Broach à 65.50.

A New-York, marché calme 2,000 balles, à New-Orléans marché facile ventes 6,000 b. à Galveston ventes 200 b., marché calme, Mobile marché languissant ventes 500 b.

A Liverpool, les futurs sont inchangés et languissants. Le disponible est calme et soutenu avec une demande modérée. Les ventes s'élèvent à 8.000 balles dont 7,000 balles pour la filature.

Indigos. — 20 c. d'avril ont trouvé preneur à la cote, soit à 6,10 ; les autres mois sont calmes et sans changement.

Il y a une grande anomalie entre les cours de Calcutta et les nôtres, car les prix payés à Calcutta pour les bons Tirhuot étant les mêmes que ceux de l'année dernière, notre type de 10.50 devra rentrer vers 6,65 soit 55 c. de plus que le prix de 6,10 payé pour mars (prix auquel en pourrait probablement faire encore 20 ou 30 caisses et 65 centimes de plus que le prix de 6 francs payé pour décembre.

En Guatemala nous avons reçu 26 surons et nous attendons incessamment 113 surons. Ces lots devront ressortir en belle et bonne marchandise.

Indigos.— Nous avons reçu par steamer Labrador, venant de Colsu 40 Surons indigo à l'adresse de Pector et Ducourt jeune, 38 dito à M. Haass et Cie, 4 dito à Saentz, 40 dito J. Gorgalez, 18 dito à Deltatore, 42 dito à Brillier, 7 dito à Zapata, 43 à G. de Laihacar et Cie, 32 dito à Busch et Cie, 5 dito à H. Meissomel, soit ensemble, 269 Surons.

Cotons. — Par steamer *Norfolk* venant de Savannah nous avons reçu 5002 balles coton à ordre Langstaff, consignataire.

Laines

Buenos-Ayres, 19 décembre.

Agio sur l'or : 233 1/4 0/0.

Le Havre, 21 décembre, 9 h. 10 matin.

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 289 balles Buenos-Ayres ; 52 Montevideo; 414 b. Chili et 22 b. Pérou.

Expédition directe : 226 balles Buenos-Ayres.

Ventes : 200 b. Chili, de 157.50 à 161 ; 42 b. Pérou suint et pelades, de 92.50 à 130 et 21 b. Bombay, à 140.

Stock : 495 b. Buenos-Ayres ; 52 b. M.-V. et B.-Orient. ; 313 b. Chili ; 43 b. Pérou ; 10 b. Algérie ; 256 b. Espagne ; 10 b. Salonique ; 375 b. Smyrne ; 55 b. Bombay ; 114 b. Levant ; 34 b. des Indes ; 1.135 b. Russie ; 23 b. Tunisie ; 25 b. Rio-Janeiro et 290 b. poil de chameaux.

A terme : ventes 1.450 balles, de 176.50 à 195. La clôture est calme.

Anvers, 21 décembre.

En disponible, il a été traité 23 balles La Plata.

Marseille, 19 décembre.

Le chiffre des ventes a été très important cette semaine. Cependant depuis peu de jours nous constatons un peu de détente, mais notre stock se trouve si réduit que la position reste bonne sur notre marché.

Liverpool, 20 décembre.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 21 janvier 1890.

Arrivages depuis la dernière série, 3,720 balles ; *anciennes existences tenues par les importateurs*, 1.020,; en secondes mains (environ), 3,500. Ensemble : 8,240 balles.

Le marché aux laines anglaises est plongé dans le calme et des affaires *minimes ne suffisent guère* à soutenir les cours chancelants.

La fabrique, occupée de l'inventaire, est moins active et s'abstient d'achats importants, de sorte *que les transactions en provenances* étrangères sont insignifiantes.

Marchés français

Fourmies, 19 décembre.

Laines brutes. — Les prix extravagants pratiqués à Londres pendant la quinzaine précédente ont fait place dans les derniers jours de la vente à des cours plus normaux. L'industrie de notre pays s'en félicite et, confiante dans la situation saine des affaires, en a profité pour faire d'assez importants achats.

Peignés. — Comme toujours après une période d'importants achats, calme absolu qui ne se réveillera probablement pas avant une grosse quinzaine, la période des inventaires, dans laquelle nous entrons, en étant aussi la cause.

Blousses. — Peu d'offres, vente facile, cours très fermes.

Façons de peignage. — L'activité des peignages reprend par suite d'arrivages assez importants.

Façons de filature. — Pas de modification importante dans les prix.

Fils. — Peu d'affaires traitées pendant cette quinzaine, à raison des commissions restant à livrer. Néanmoins, on constate depuis deux ou trois jours une demande plus active.

Tissus. — La hausse signalée dans le dernier bulletin s'est carrément accentuée ; on a même remis, tant à Paris qu'à Reims, des commissions *importantes surtout en mérinos* 120 ; quelques-unes sont livrables jusqu'à fin mars.

Le stock est nul. Enfin, la clientèle d'Italie qui, depuis un an nous tournait le dos presque complètement, paraît revenir à de meilleurs sentiments.

Condition publique des laines, soies et cotons

Relevés bi-mensuels comparatifs du 5 décembre au 18 inclus.

	1888	1889
Laine peignée..	84.096 k. 70	42.769 k. 40
» blousses..	173 090 k. 30	167.816 k. 50
» filée.....		
Ensemble.....	257.787 k. 00	210.585 k. 90
Décreusages....	—	—
Titrages.....	469	601
Opérations	—	—

(*Bulletin bi-mensuel.*

Marchés belges

Verviers, 19 décembre.

(De notre correspondant particulier)

L'approche de la nouvelle année, la petite baisse de Londres ont provoqué un certain ralentissement dans la remise des ordres mais non dans la production.

Tous les filateurs sont très occupés ; l'expédition de la semaine dernière a été une des plus fortes de l'année.

On s'attend à une forte demande après la nouvelle année ; il n'y a pas de stock chez les fabricants ni chez les marchands ; la situation est donc bonne.

Marchés anglais

Bradford, 19 décembre.

Laines. — Il n'y a pas aujourd'hui une grande amélioration dans les affaires, mais la situation dénote plus de confiance. On admet qu'il y a une légère réaction sur les prix extrêmes précédemment pratiqués sans toutefois qu'il se soit produit un mouvement sérieux de recul. Les consommateurs sont bien fournis et à l'approche des fêtes ils se réservent d'attendre pour traiter à l'avance.

Les détenteurs de laines anglaises consentent à faire quelques concessions sur les plus hauts prix, mais ils ne sont pas disposés à forcer la vente.

Les laines coloniales sont un peu plus faciles, mais les consommateurs n'ont jamais payé les prix extrêmes et ils paraissent peu disposés à augmenter sensiblement leurs offres.

Le mohair est légèrement plus faible et l'alpaca dont la spéculation s'est emparée, se traite dans des proportions beaucoup moindres.

Fils. — Les filateurs disent que les affaires sont très calmes mais que, pouvant marcher encore quelque temps avec les anciens contrats, ils ne sont pas pressés de vendre et de faire des concessions.

Les négociants ont très peu à acheter pour l'exportation, ou, s'ils ont reçu des ordres, ils les détiennent. Les prix sont seulement un peu en faveur des acheteurs.

Les consommateurs de l'étranger sont bien fournis : aussi on ne s'attend pas à des affaires importantes d'ici la fin de l'année.

Tissus. — Les négociants montrent maintenant peu d'entrain aux affaires; les voyageurs rentrent pour la Noël Mais les fabricants sont bien alimentés et peuvent attendre l'époque ou on leur demandera des réassortiments.

Les affaires en draperie ont beaucoup diminué.

LE COMMERCE DE LA SERBIE

Le gouvernement vient de faire publier un volume de statistique qui contient des renseignements sur le commerce de la Serbie. Les importations dans ce pays se sont élevées au chiffre de 36,478,955 francs en 1888. Il y a lieu de remarquer que les chiffres fournis par l'administration austro-hongroise pour le commerce de l'empire dualiste avec la Serbie sont sensiblement supérieurs à ceux des statistiques serbes, ce qui tend à faire croire que les négociants serbes déclarent quelquefois, *pour les marchandises qu'ils importent*, des valeurs et des quantités sensiblement inférieures à la réalité, afin de supporter des droits de douane moins élevés.

L'Autriche-Hongrie tient la première place dans le commerce d'importation de la Serbie. La part a é é de 66 0/0 en 1888, après avoir été de 75 0/0 en 1887. L'Angleterre vient au second rang avec une part proportionnelle de 8 à 9 0/0.

La Serbie a exporté des marchandises pour 39.968.000 fr. en 1884, 37.625.000 francs en 1885, 40.718.000 fr. en 1886, 36.130.000 francs en 1887 et 38.882.000 fr. en 1888.

L'exportation de la Serbie se fait presque entièrement vers l'Autriche ; sur un chiffre total d'exportation de 38 millions en 1888, l'empire voisin en absorbe pour 33 millions. L'exportation a augmenté vers la France et vers l'Allemagne et sensiblement vers la Roumanie. Par contre, il y a diminution dans la direction de la Turquie, de la Bulgarie, de la Bosnie, de l'Italie et de la Suisse.

La presque totalité — 95 0/0 — des exportations de la Serbie comprend des matières brutes. produites dans le pays. Il n'y a que 5 0/0 de produits primitivement importés et réexpédiés ensuite après travail industriel.

La Serbie est un pays essentiellement agricole. L'industrie y est nulle. Autrefois cependant on y fabriquait des tapis qui avaient une certaine réputation et qui constituaient un important article d'exportation. Mais les débouchés se sont resserrés peu à peu et la fabrication est devenue inférieure. Dernièrement l'Etat a accordé un subside de 10,000 fr. à un cercle d'ouvriers, fondé à Pirot, pour la fabrication des tapis, en se réservant d'ailleurs une certaine surveillance sur la qualité des matières *premières et sur le développement artistique de* cette industrie.

Le transit qui dans les quatre précédentes années n'avait été en moyenne de 633,412 fr. par an, s'est brusquement élevé, en 1888, à la somme de 5,700,575 francs par suite de l'ouverture des lignes de Constantinople et de Salonique.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 décembre. — Ce qui était prévu est arrivé, il faut patiemment attendre la fin du mois qui engagera peut-être les spéculateurs à sortir de leur réserve. On n'avait pas vu sur le 3 0/0 des cours aussi élevés depuis la création de ce fonds, il est donc *naturel qu'on se recueille un peu* et qu'on cherche une orientation. Les cours se maintiennent, mais on ne monte pas, il y a un peu d'hésitation. Le 3 0/0 est à 87.67, l'Amortissable à 92.62.

Les valeurs de crédit sont à peu près immobiles. Le Foncier est à 1337,50. La Banque de Paris à 895. Il y a de bonnes demandes en Banque du Brésil à 645. La Société générale est à 457,50. Le Crédit Lyonnais à 692. Les fonds étrangers sont fermes. L'Italien monte toujours à 95,90. Pourquoi ? En résumé la bourse subit en ce moment l'influence générale. Tout le monde est malade et les affaires s'en ressentent.

Dictionnaire d'Agriculture, de MM. Barral et Sagnier, ouvrage nouveau indispensable à tous les agriculteurs. 4 vol. in-4° brochés **87 fr. 50**, reliés **103 fr. 50**, payables **9 fr.** par trimestre rendu franco. Envoi franco d'un spécimen. Librairie **G. Maleville, Libourne.** 20791

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Alix. Officier d'Ac. (2e année). — Dimanche 22 décembre 1889. — Bureaux à 5 h. 1/4. —Rideau à 6 h. 0/0. - Spectacle extraordinaire. Deux grande pièces : BABOLIN OU LE DIABLE AMOUREUX, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. P. Ferrier et J. Prével, musique de M. L. Varcey. Grand ballet nouveau, réglé par Mlle V. Cotelle, dansé par Mlles B. et V. Cotelle, et M. Santrisse. — Pour la 1re fois : LA TOUR DE NESLE, drame en 5 actes et neuf tableaux, par MM. Gaillardet et A. Dumas. — Ordre du spectacle : 1° La Tour de Nesle ; 2° Babolin. — Prix des places ordinaire. Pour la location des places numérotées, s'adresser chez M. Jubé, rue de la Gare, et des places non numérotées chez le Gérant, rue des Longues-Haies.

Prochainement : PIERRE DE ROUBAIX, drame inédit en 3 actes.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Béquet. — Dimanche 22 décembre et Jour de Noël. —Bureaux à 5 h. 1/2 — Rideau à 6h. 1/2. - Lundi 23, bur. à 6 h. rid. à 7 h. — Jeudi 26, bur. à 7 h. rid. à 8 h. — Immense succès. — Représentation avec le concours de Mademoiselle Suzanne d'Orange, 1er sujet du théâtre National du Châtelet, rôle de Guzman et LES OMER'S, clowns excentriques dans leurs étonnantes créations. — LE PIED DE MOUTON, grande-féerie-ballet en 3 actes et 18 tableaux, par Cogniard frères et Crémieux. *Décors nouveaux, 4 grands ballets, 24 danseuses.* - Deux grandes pantomimes par les OMER'S. — Grand défilé : Les Arts réunis, 300 personnes. Projections électriques, par M. Maurin, de Paris. — Prix des places ordinaire. — Le spectacle sera toujours terminé à 11 heures 1/2, pour laisser au public la facilité de prendre les voitures tramways, et trains pour toutes les localités environnantes.

THEATRE POPULAIRE, situé à l'angle des rues Watt et de Croix (fort Sion). — Administrateur : J.-B. Duquennoy. — Bureau à 6 h. 1/2 — Rideau à 7 heures. — Dimanche 22 décembre 1889. — Spectacle extraordinaire : LE BOURREAU DES CRANES, pièce en 4 actes dont un prologue par Lafargue et Siraudin. — LES SUITES D'UN PREMIER LIT OU LE BOULET DE 48, comédie en un acte. — LA CORDE SENSIBLE, vaudeville en un acte par Clairville et Lambert Thibonst. — Ordre du spectacle 1° *Les Suites d'un premier lit.* 2° Le Bourreau. 3° La Corde sensible. —Prix des places : Premières, 0,60 cent.; secondes, 0,40 cent.

THEATRE DES MENUS-PLAISIRS. — Rue Cugnot, 6, à l'Epeule. — Direction : M. E. Desmettre. — Dimanche 22 décembre 1889. — Bureau à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2. — Représentation extraordinaire avec le concours de M. Richet, premier comique et M. Brillot du Théâtre de Reims. — LE BATAILLON DE LA MOSELLE, grand drame militaire en cinq actes et treize tableaux, par Albert Monnier et Ed. Martin. —Décors entièrement neufs. — Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul. La salle sera chauffée. — Prix des places : Stalles 0,75 cent.; premières, 0,60 ; secondes, 0,50 : troisièmes , 0,30 centimes.

A NOS LECTEURS

Les livres reliés en rouge et dorés sur tranches, qu'on était habitué d'offrir à l'époque des étrennes, tendent à disparaître en partie et sont remplacés, depuis peu par des Globes